



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Orne

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
Mesdames, Messieurs les Directeurs d'école
Mesdames, Messieurs les Enseignants référents
Mesdames, Messieurs les Médecins scolaires

Alençon, le 8 janvier 2018

La Directrice Académique des
Services de l'Éducation Nationale

Objet : Service d'Assistance Pédagogique A Domicile dans l'Orne (SAPAD)

Réf. : circulaires n° 93-248 du 22 juillet 1993 et n° 98-151 du 17 juillet 1998

Nos réf. : ASH-01-18/02

**Adaptation Scolaire
et Scolarisation
des Elèves Handicapés**

Dossier suivi par
Gilles Letourneux
IEN chargé de l'ASH
Brigitte Rousseau
Infirmière conseillère technique

Téléphone
02.33.32.51.47
Fax
02.33.32.53.11
dsden61-ienash@ac-caen.fr

Cité Administrative
Place Bonet
CS 40020
61013 Alençon cedex
<http://www.ac-caen.fr/dsden61>

Le dispositif SAPAD propose dans le cas d'une absence d'au moins quinze jours une aide pédagogique au domicile de l'élève ou en centre hospitalier. Cette aide par le paiement d'heures supplémentaires est financée par l'Éducation nationale ou par l'assurance scolaire de la famille.

Le dispositif est coordonné par Monsieur Letourneux, Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de l'ASH assisté des conseillers techniques infirmier et de service social qui contribueront à l'évaluation des situations, appuyée par l'association PEP 14 (Pupilles de l'Enseignement Public) lorsque c'est l'assurance de la famille qui intervient pour le paiement des heures supplémentaires.

L'avis médical est prononcé par le Docteur Vial Sylvie, médecin conseiller technique auprès des directeurs académiques des trois départements.

Afin d'assurer une rapidité de traitement, je vous invite à renseigner les documents supports disponibles sur le portail ASH-Orne <https://www.ac-caen.fr/dsden61/ress/portail/ash/> - rubrique SAPAD. Ces documents devront être transmis au service ASH de la DSDEN de l'Orne.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement au bénéfice des élèves malades ou accidentés.

Françoise Moncada